

# 94 Nº 2 1972

## Le célibat et le radicalisme évangélique

Béda RIGAUX (ofm)

### Le célibat et le radicalisme évangélique

Quand nous parlons du radicalisme évangélique 1, nous avons besoin de spécification. L'expression pourrait s'étendre au Nouveau Testament tout entier. Or les livres de l'économie religieuse instaurée par Jésus de Nazareth représentent des courants de pensée qui prolongent et diversifient les premières et fondamentales données du Maître. Non seulement les littératures paulinienne et johannique, les écrits de Pierre et des autres hagiographes, mais même les trois premiers évangiles, que nous nommons les synoptiques, offrent au stade de leur rédaction des images différenciées du fait Jésus. Il n'est pas possible dans le peu d'espace dont nous disposons de soumettre à un examen littéraire et doctrinal une littérature aussi vaste et des points de vue aussi complexes. Aussi par radicalisme évangélique entendons-nous le radicalisme de Jésus lui-même. Nous atteignons ses actes et ses paroles, son enseignement et le mouvement mis en branle grâce à lui par le dépassement de l'activité rédactionnelle de Mc, Mt et Lc. Nous replaçons les déclarations de Jésus dans le contexte historique et doctrinal du temps.

Sur la question du célibat nous nous trouvons devant une situation toute particulière. Nous devons en effet constater dès l'abord que le problème n'a jamais été pour lui-même traité par le Maître. C'est par des voies indirectes mais claires que la pensée du célibat chrétien prend sa signification, sa valeur et sa portée. J'espère pouvoir souligner leur originalité et montrer qu'elles représentent une valeur nouvelle et unique dans l'évolution des doctrines religieuses.

Notre approche est très simple. Nous tâchons d'évaluer le fait que Jésus lui-même ne fut pas marié. Nous montrons le radicalisme de ses exigences. Nous relevons enfin les textes qui s'appliquent au célibat.

<sup>1.</sup> Le présent article reproduit une communication présentée au cours d'un colloque sur le célibat, au Centre Cardinal Suenens de Louvain; ce rapport s'appuie sur une étude de l'auteur, Le radicalisme du Règne, publiée dans le recueil de J. Dupont, A. George, S. Légasse, B. Rigaux, Ph. Seidensticker, La pauvreté évangélique, Coll. Lire la Bible, 27, Paris, 1971, pp. 135-173. Nous y renvoyons en citant Radicalisme.

#### I. — Le célibat de Jésus

Jésus ne fut pas marié. Ce point d'histoire n'est pas raisonnablement critiquable. Il est vrai que si peu d'assertions touchant Jésus n'ont pas été controversées qu'il eût été impensable de voir y échapper le célibat de Jésus. Un Américain, William E. Phipps, vient de publier un ouvrage: Was Jesus Married? The Distortion of Sexuality in the Christian Tradition (New York, 1970), où il essaie de démontrer que le célibat perpétuel étant complètement contraire à la tradition biblique, les données du Nouveau Testament ne peuvent s'être infiltrées dans le christianisme que par l'ascétisme sexuel hellénistique. On reléguera facilement cette thèse dans la corbeille aux erreurs où gisent celle de la non-existence de Jésus et bien d'autres du même genre. Qui croit aux vues brillamment exposées par Renan sur les relations entre Jésus et Marie-Madeleine? Ces idées non plus n'étaient pas neuves. Dès le second siècle, cette Marie occupa une grande place dans la littérature apocryphe. L'Evangile de Philippe, écrit gnostique découvert à Nag-Hammadi, appelle Marie de Magdala « compagne, κοινωνός » de Jésus, autant dire son épouse. Mais ces gnostiques dépassent en audace nos plus échevelés auteurs modernes. Marie est l'incarnation de la Sagesse, la Sophia ; elle peut être à la fois la sœur, la mère et la compagne de Jésus. Et ceci pour la petite histoire; le texte de l'apocryphe affirme: «Le (Seigneur aimait Marie), plus que (tous) les dis(ciples et il) l'embrassait (souvent sur la bouche). Les disciples demandent : 'Pourquoi l'aimes-tu plus que nous tous?'. Et Jésus répond : 'Comment se fait-il que je ne vous aime pas autant qu'elle?'2 » Le lecteur nous excusera de l'avoir entraîné dans des élucubrations qui font fi des textes bibliques. Ceux-ci parlent « de la mère, des frères et des sœurs de Jésus » qui forment la famille de Jésus, mais jamais de sa femme.

Jean-Baptiste, comme Jésus, fut célibataire. A Qumran, au moins dans la forme la plus reculée de l'institution, les moines esséniens rejetaient le mariage <sup>3</sup>. A un moment, il y eut des femmes, puisque dans les quelques tombes fouillées parmi les douze cents présentes, il existe plusieurs squelettes féminins. Mais les « sages » du parti

<sup>2.</sup> J. E. Menard, L'évangile de Philippe, Paris, 1967, logion 32, p. 63, pl. 107.
3. Sur le célibat des membres de la communauté de Qumran, voir l'article de H. Hübner, Zölibat in Qumran?, dans New Testament Studies 17 (1970-1971) 153-167, où l'état des recherches est clairement exposé. On est loin d'avoir atteint toute clarté touchant le célibat aux différentes époques de la communauté.

des pharisiens au temps de Jésus, ceux qu'après 70 on nommera les rabbins, étaient mariés. C'était l'ordre de la loi :

Dieu créa l'homme à son image, à l'image de Dieu, il le créa, homme et femme il les créa.

Dieu les bénit et leur dit : « Soyez féconds, multipliez, emplissez la terre et soumettez-la» (Gn 1, 27-28).

Jésus fait allusion à ce texte et en ajoute un autre : « Mais à l'origine de la création, Dieu les fit homme et femme ». Puis il cite Gn 2, 24 : « Ainsi l'homme quittera son père et sa mère (Mc) pour s'attacher à sa femme (Mt) et les deux ne feront plus qu'une seule chair » (Gn 2, 24; Mc 10, 7 = Mt 19, 4-5). La tradition juive ne connaît qu'un grand sage qui fût célibataire ; ce n'était pas un rabbin ordonné, mais sa science, sa vertu et le don des mystères divins en faisaient l'égal du grand Agiba. Il se nommait Simon ben Azzaï. Il mourut autour de 110. Ses collègues lui reprochaient d'enfreindre la loi parce qu'il refusait de se marier. Le grand maître de l'école de Jabné, l'endroit où après la chute de Jérusalem et la destruction du temple l'école d'Hillel s'était reconstituée, vint reprocher à Simon ben Azzai de ne pas observer la loi, car le célibat était un rétrécissement de l'image de Dieu. Il répondit : « Oue dois-je faire, mon âme est attachée à la Thora! D'autres peuvent assurer la conservation du genre humain » 4. Mais le fait touchait au scandale.

Jésus n'est pas à placer dans la classe des rabbins pour bien d'autres raisons que son célibat. Le rabbin exerce un métier, enseigne dans un lieu fixe, groupe des adeptes on des compagnons autour de lui, uniquement des hommes. Son autorité tient à l'exégèse de la Loi et de la tradition des Pères 5. Comme Martin Hengel le résume très bien, « entre Jésus et les rabbins, il n'y avait pas une différence de degré comme entre deux maîtres, mais une différence de principe. Il enseignait comme quelqu'un qui avait reçu de Dieu, d'une facon exceptionnelle, des pleins pouvoirs, de telle facon que sa parole était Parole de Dieu, à laquelle les hommes ne pouvaient se soustraire » 6. Jésus, c'est l'évangile, l'économie nouvelle et définitive qui est révélée par ses actes, sa parole, sa personne. Dans sa prédication, le

<sup>4.</sup> Voir W. Bacher, Die Agada der Tannaten: 1 Von Hillel bis Akiba, 2° éd., Strasbourg, 1903, 406-422; TJe b 8, 4; Bar Je b 63b; GnR 34 (21c). Cité dans H. L. Strack et P. Billerbeck, Kommentar van Neuen Testament aus Talmud und Midrasch, t. I, Munich, 1922, 807.

5. Voir Radicalisme, 139-143; M. Hengel, Nachfolge und Charisma. Eine exegetische-religionsgeschichliche Studie zu Mt 8, 21 f und Jesu Ruf in der

Nachfolge (Beiheft z. ZNTW, 34), Berlin, 1968, 46-55.

<sup>6.</sup> M. HENGEL, ob. cit., 55.

thème central est le Règne de Dieu, un nouveau Règne de Dieu. Dans la nouvelle situation de l'homme, le présent et la fin sont l'endroit et l'envers d'une même feuille. Ils collent ensemble si bien que la condition du disciple est d'être déjà participant à un monde nouveau qu'il connaîtra dans sa plénitude, à la fin, qui peut être prochaine. Cette fin anticipée domine tout : « Comme il advint aux jours de Noé, ainsi en sera-t-il encore aux jours du Fils de l'homme. On mangeait, on buvait, on prenait femme ou mari, jusqu'au jour où Noé entra dans l'arche; et le déluge vint, qui les fit tous périr. Il en sera tout comme aux jours de Lot : on mangeait, on buvait, on achetait, on vendait, on plantait, on bâtissait; mais le jour où Lot sortit de Sodome, Dieu fit tomber du ciel une pluie de feu et de soufre, qui les fit tous périr. De même en sera-t-il le jour où le Fils de l'homme doit se révéler » 1.

Cette dimension eschatologique du Règne de Dieu où l'ignorance doit être veille, attente, espérance, préparation, n'institue pas l'éthique de Jésus dans les catégories de récompense et de châtiment. Elle est avant tout mouvement et vie. Elle unit le disciple au Maître parce qu'un acte décisif et définitif de Dieu unit l'un et l'autre dans un même drame. La personne humaine n'est plus uniquement homme et femme. Ils sont tous deux fils du royaume et auditeurs d'une parole qui transforme leur être avant de dicter cette nouvelle exigence. Nous pouvons maintenant le montrer.

#### II. - L'éthique de Jésus

L'éthique de Jésus ou, selon la terminologie matthéenne, la justice de Dieu, est une rupture et une exigence radicale. Avant d'aborder la question du célibat, il convient de nous en rendre compte 8.

Devenir disciple, c'est changer d'âme (μετάνοια). L'homme, pour Tésus, est un pécheur, un être replié sur lui-même, qui prétend ne devoir qu'à lui-même sa perfection, même s'il croit en Dieu, et prétend faire sa justice par lui-même; fier de ses œuvres, il méprise le prochain qui n'accepte pas sa propre règle de conduite. Mais l'homme est aussi un instable.

<sup>7.</sup> B. RIGAUX, La petite apocalypse de Luc (XVII, 22-37), dans Ecclesia a Spiritu Sancto edocta, Mélanges G. Philips, Gembloux, 1970, 407-438; R. Schnackenburg, Der eschatologische Abschnitt Lk 17, 20-37, dans Mélanges bibliques B. Rigaux, Gembloux, 1970, 213-234.

8. Voir R. Schnackenburg, Die sittliche Botschaft des Neuen Testaments, dans Handbuch der Moraltheologie, VI, Munich, 1954; parmi les dernières productions voir H. Conzelmann, Grundriss der Theologie des Neuen Testaments, Munich, 1968, 133-146. C. KÜMMEL Die Theologie des Neuen Testaments, munich, 1968, 133-146. C. KÜMMEL Die Theologie des Neuen Testaments, etc.

Munich, 1968, 133-146; G. KÜMMEL, Die Theologie des Neuen Testaments nach seinen Hauptzeugen, Coll. Grundriss z. N.T., 3, Goettingue, 1969, 41-52; H. D. WENDLAND, Ethik des Neuen Testaments, même coll., 4, Munich, 1970, 4-33.

Pour Jésus, le principe de vie religieuse nouvelle, ce sera la conversion. Dieu seul compte et son action nouvelle retourne l'homme de fond en comble. La première loi est l'acceptation de la vanité des actes accomplis sans reconnaissance de l'action divine qui sauve. Elle comprend la soumission à la Parole nouvelle et un état stable de conversion toujours renouvelée, jamais atteinte. Une demi-conversion ou pas de conversion du tout, c'est tout un. L'esprit mauvais revient et détruit la maison (Lc 11, 24-26 par.). Il faut servir Dieu avec un cœur non partagé (Mt 6, 24).

La conversion mène à la foi et la foi est humble acceptation d'une ouverture sur un monde nouveau, un monde où la doctrine est nouvelle parce qu'enseignée avec autorité ( $Mc\ 1$ , 17 par.). Jésus exige la confiance, une confiance telle que Dieu seul peut la susciter, comme c'est Dieu seul qui révèle la vraie mission du prophète ; cette confiance qui est don de soi n'appartient pas aux sages et aux prudents mais à ceux auxquels le Père a révélé son secret ( $Mt\ 11$ ,  $25 = Lc\ 10$ , 21).

Conversion et foi conduisent à la décision, à vouloir « suivre Jésus », c'est-à-dire à devenir disciple.

L'exigence de Jésus est un dépassement de ce que le judaïsme présentait comme volonté de Dieu. Les antithèses de Mt, dans le sermon sur la montagne, en sont la nette expression : vous avez appris qu'il a été dit aux ancêtres... Eh bien! moi je vous dis...; et cette formule répétée six fois introduit un dépassement de la loi, des traditions, de la conscience juive 9. Les discours de dispute où Jésus met échec et mat scribes, pharisiens et sadducéens ont la même portée. Maintes paraboles se meuvent dans la même atmosphère. Dieu n'est plus la propriété d'Israël. Il est le Père qui pardonne et aime. Il est le créateur mais aussi l'origine de la manifestation en Jésus d'une économie où l'homme sera arraché à sa race et où le champ du Messie sera le monde. Le prochain, c'est l'homme, tout homme, non pas parce qu'il est semblable à moi, mais parce qu'il est en route vers le Règne de Dieu. Cette prédication n'est pas un appel vers un monde meilleur, une idéologie ou une philosophie sur le bien et le mal. Elle arrache l'homme à son propre univers en lui intimant l'exigence d'un engagement total 10.

L'entrée dans le Règne est accessible, mais par la porte étroite (Lc 13, 23), par un chemin resserré (Mt 7, 13-16) « et beaucoup,

<sup>9.</sup> Voir le très beau livre de W. D. Davies, The Setting of the Sermon on the Mount, Cambridge, 1964; Pour comprendre le Sermon sur la montagne, coll. Parole de Dieu, Paris, 1970.

10. J. Jeremias, Neutestamentliche Theologie, Erster Teil: Die Verkündigung

<sup>10.</sup> J. Jeremias, Neutestamentliche Theologie, Erster Teil: Die Verkündigung Iesu, Gutersloh, 1971, ouvrage capital, résultat d'une vie entière de recherches minutieuses et éclairantes; K. H. Schelkle, Theologie des Neuen Testaments, 3: Ethos. Dusseldorf, 1970, qui représente le point de vue catholique dans sa forme actuelle. Très suggestif et toujours solide.

je vous le dis, chercheront à y entrer et n'y parviendront pas » (Lc 12, 26). Il faut soupeser ses forces avant de s'engager. Le paysan qui se bâtit une tour doit savoir s'il peut en supporter les frais. Le roi qui part en guerre doit savoir si ses dix mille hommes peuvent battre l'armée de vingt mille qui l'attaque. L'intendant est loué parce qu'il fut avisé (Lc 14, 28-32; 16, 1-33). Par ailleurs, « quiconque, ayant mis la main à la charrue, regarde en arrière est inapte au royaume de Dieu » (Lc 9, 62), ce qui ne veut pas dire qu'il suffit de ne pas renier ce que l'on avait admis, mais que le disciple doit bander toutes ses énergies pour guider cette charrue orientale et faire donner son maigre rendement à cet instrument primitif. Bien plus, à un disciple qui sollicite l'autorisation d'aller enterrer son père, Jésus fait une réponse étrange : « Laisse les morts enterrer leurs propres morts » (Mt 8, 21-22; Lc 9, 60). Jésus renverse ici l'ordre des valeurs humaines et devient provocant. La Loi mosaïque imposait l'amour des parents. La coutume juive allait jusqu'à dispenser de tous autres commandements pour obéir au quatrième précepte de la Thora. Le refus de Jésus n'est-il pas contraire à l'amour le plus élémentaire du prochain, à la valeur si chère au Maître 11 ? En tout cas, si on veut être disciple à part entière et suivre Jésus dans le lancement du message de Dieu, il faut mettre à son service tout son temps et toutes ses forces. L'intransigeance et la totalité du lien à contracter ainsi priment sur toutes les autres valeurs. Le disciple est uni à l'œuvre et à la personne de Jésus au-delà de ses devoirs religieux juifs et au-delà des obligations humaines les plus fondamentales.

#### III. — Le célibat

C'est à la lumière de la personne de Jésus et du radicalisme de sa prédication que nous pouvons évaluer la portée des textes qui concernent la famille, le couple et le célibat.

1. La famille. Jésus, parti de Nazareth, prêche à Capharnaüm. Ses frères, affirme l'évangile de Jean, ne croyaient pas en lui (In 10, 20). Sans spécifier qui il entend par « les siens », l'évangile de Mc (3, 20) écrit : « Et les siens, ayant entendu (appris qu'il était à Capharnaüm), sortirent pour le saisir, car ils disaient : ἕξεστιν, il est hors de sens ». Cette traduction pourrait être trop faible, mais l'épisode sert d'introduction à un autre passage plus significatif (3, 31-35) : « Sa mère et ses frères arrivent et, se tenant dehors (de la maison), ils lui envoient (quelqu'un) pour l'appeler. Et la foule était autour

<sup>11.</sup> B. RIGAUX, Radicalisme, 147 et passim, où l'on trouvera les développements et la bibliographie des énoncés rapidement repris ici.

de lui et ils lui disent: Voici, ta mère, tes frères et tes sœurs dehors te cherchent. Et, répondant, il leur dit: Qui est ma mère et mes frères? Et, regardant ceux qui étaient assis en cercle autour de lui, il dit: Voici ma mère et mes frères; celui qui fait la volonté de Dieu, celui-là est mon frère et ma sœur et ma mère » (cf. Mt 12, 46-50; Lc 8, 19-20). Et à cette parole en correspond une autre rapportée par Lc. Une femme dit: « Heureux le ventre qui t'a porté et (les) seins que tu as sucés! Mais il lui dit: Heureux plutôt ceux qui écoutent la parole de Dieu et la gardent » 12.

Jésus a donc subordonné les obligations familiales au service de la parole de Dieu, comme le dit Lc, et à l'obéissance à la nouvelle volonté de Dieu d'établir le Règne, selon Mc et Mt.

C'est à la lumière de cette attitude fondamentale qu'il faudra entendre les paroles de Jésus aux Douze et à ceux qui veulent s'engager après lui et se consacrer à l'économie nouvelle.

2. Le couple. Pour le judaïsme biblique, des temps anciens jusqu'aux temps de Jésus, l'attitude envers la femme reste la même. S'il y eut des Deborah, des Judith, des Esther, des mères héroïques, la femme est avant tout mère, productrice d'enfants. Ne pas être mariée est un malheur, être stérile, une honte. Depuis qu'Eve a mené Adam à la révolte, un jugement pessimiste pèse sur le sexe faible. Après que les hommes ont été décimés par la guerre, Isaïe s'écrie :

Et sept femmes s'arracheront un seul homme en ce jour-là... laisse-nous porter ton nom, enlève-nous notre déshonneur (Is 4, 1).

Rappelons ici la loi du lévirat, en vertu de laquelle un frère doit donner une postérité à la veuve de son frère mort (Dt 5, 25). S'il y a de belles pages sur la femme fidèle et si le Cantique des Cantiques chante l'amour, le sage sait qu'« une femme accepte n'importe quel mari, mais il y a des filles meilleures que d'autres » (Si 36, 21). Si l'on chante les louanges de la femme fidèle et de la femme forte, le Juif Philon approuve le célibat des Esséniens car, à son avis, on ne trouve pas une seule femme qui n'ait trompé son mari 18. Dans le culte, les femmes sont soigneusement, aujourd'hui encore, tenues à l'écart des hommes. La menstruation les rend impures et toucher

<sup>12.</sup> B. RIGAUX, Sens et portée de Mc 3, 31-35 dans la mariologie néotestomentaire, dans Maria in Sacra Scriptura, Rome, 1967, 4, 529-549. 13. On pourrait accumuler les citations rabbiniques désabusées sur la femme.

<sup>13.</sup> On pourrait accumuler les citations rabbiniques désabusées sur la femme. Pour Philon, voir art. Esséniens, dans Dictionnaire d'Histoire et de Géographie Ecclésiastiques, 1963, 15, 1019; cf. App. 14.

une femme en cet état communique l'impureté à l'homme. Aucune femme n'est disciple de rabbins 14.

Dans l'économie nouvelle ce fut une révélation que la promotion de la femme. Jésus changea radicalement sa situation. Dans le judaïsme, jamais la femme ne pouvait demander le divorce. Le mari pouvait imposer celui-ci et les rabbins énumèrent les raisons qui le légitiment. Au temps de Jésus, ils sont divisés en deux écoles, celle de Hillel et celle de Schammaï. Cette dernière n'admet la dissolution du mariage que pour adultère. L'autre est laxiste. Pour les deux, l'adultère de l'homme ne consiste pas à prendre une femme autre que la sienne, libre ou prostituée, mais à prendre une femme mariée ou fiancée. Il n'y a pas adultère si la femme n'est pas juive 15. Les raisons pour lesquelles une femme peut être renvoyée sont multiples. Pour l'école de Schammaï: la conduite d'« une femme qui sort avec les cheveux longs tombants, la robe fendue sur les côtés et les bras nus »16! Manger, boire et allaiter son enfant dans la rue 17; laisser brûler son manger... 18.

Jésus met fin à ce laxisme. Il défend le renvoi de la femme. L'historicité de cette loi de Jésus ne peut être légitimement discutée. Si elle n'avait pas été portée par le Seigneur lui-même, qui donc eût osé lui attribuer un précepte contraire à la Loi elle-même (Dt 24, 1)? Elle suppose une autorité supérieure à la Loi. Jésus substitue à l'ordre : « multipliez » un acte divin : « ce que Dieu a uni, que l'homme ne le sépare pas » (Mc 10, 9). Là Jésus rejoint en partie une admirable historiette rabbinique 19: une matrone demandait au R. José b. Chalaphta (vers 150) ce que Dieu faisait après avoir créé le ciel et la terre en six jours. Le rabbin lui répondit : il assemble les couples, le fils d'un tel avec la fille d'une telle. La matrone rétorqua : cela, je le ferais bien moi aussi. Fais-le donc, dit le rabbin. La matrone appela mille serviteurs et mille servantes, les mit en files et leur ordonna de se marier. Le lendemain matin, les nouveaux époux revinrent chez leur maîtresse. L'un avait la tête en bouillie, un autre avait un œil arraché, un autre un pied cassé. L'une criait : c'est celuilà que je veux ; l'autre : c'est celle-là que je veux. La matrone retourna chez R. José b. Chalaphta et lui déclara : Votre Thora est

<sup>14.</sup> Une femme intervient dans un dicton de la Mishna (B° rakh 10a). C'est l'épouse du Rabbin Meir (aux environs de 150). Celui-ci priait pour que meurent « des hommes brutaux qui lui avaient causé beaucoup d'ennuis ». Sa femme Berurja lui prouva par l'Ecriture qu'il ferait micux de prier pour leur conversion. Ce que fit le pieux rabbin; et ses ennemis vinrent à résipiscence; cf. Strack-Billerberger, I, 370. Ce cas est une épingle dans une botte de foin!

<sup>15.</sup> STRACK-BILLERBECK, I, 315.

<sup>16.</sup> b Gitt 9, 50 d, 27 Bar.

<sup>17.</sup> b Gitt 89 a, Bar.

<sup>18.</sup> b Gitt a Bar 90, a.
19. Pesig 11 b; STRACK-BILLERBECK, I, 803.

vérité. Tu vois, dit le Rabbin, ce qui semblait simple à tes yeux est aussi difficile pour Dieu que de creuser le gouffre de la mer.

Pour Jésus cet acte de Dieu est définitif. Nul n'a le droit d'y déroger. Ce n'est pas une radicalisation de la Loi mais une cessation de la Loi et son remplacement par un commandement nouveau. Ainsi le mariage chrétien est d'une tout autre nature que le mariage juif. De plus, ce nouveau plan du mariage entraîne la défense du renvoi de la femme (Mt 5, 32) et du remariage de la femme et de l'homme (Lc 16, 18 et Mc 10, 11); la clause de Mt: excepté en cas d'adultère (5, 32 et 19, 9) est d'une autre nature 20. Sur ce point, Paul rejoint de Jésus (1 Co 7, 10-11).

Si en *Mc* 10, 6-8 Jésus s'appuie sur *Gn* 1, 27; 2, 24 pour ne pas permettre la dissolution du lien, cela ne signifie pas qu'il laisse l'homme et la femme dans l'état où la Loi les plaçait. Par leur entrée dans l'attente du Règne, mari et femme se soumettent à un ordre nouveau qui aboutira dans le Royaume à un état où « vous serez comme des anges », et où il n'y aura plus de mariage. Pour un juif, une telle attente était exclue. Pour R. Gamaliel I, qui croyait à la résurrection des morts sous la forme d'un retour à une vie pleine de bonheur, les femmes des hommes pieux ressuscités mettraient au monde un enfant chaque jour. Et comme les disciples riaient de lui, il leur répondit : les poules ne donnent-elles pas un œuf tous les jours <sup>21</sup> ? On saisit la distance entre Jésus et les grands maîtres d'Israël.

Si Jésus a rendu à la femme le droit de ne pas se voir traitée comme une chose, c'est qu'il lui donnait la dignité de ne plus être esclave. Selon le droit palestinien, elle était sur le même pied que l'esclave. Elle n'est pas obligée de dire le Shema, la prière du matin et du soir. Elle doit être protégée à tout moment. En ville, elle ne sortira qu'avec son mari, se cachera la figure, ne parlera pas avec un autre homme. Jésus au contraire est abondamment en contact avec des femmes ; elles entretiennent les Douze de leurs ressources ; elles suivent Jésus en Galilée, en Judée et à Jérusalem ; elles seront au pied de la croix et trouveront le tombeau vide. Avec soin on conserve leurs noms. Dans des traditions qui lui sont propres, Lc surtout leur fera une place plus grande. Jésus ne rejette aucune femme ; ni l'hémorroïsse, ni la belle-mère de Pierre (Mc 1, 31), ni la prostituée publique connue de toute la ville (Lc 7, 36-50). Pour être de la famille de Dieu, il suffit et il importe de faire la volonté de Dieu,

<sup>20.</sup> Nous ne pouvons aborder ici cette difficile question, étrangère au propos de notre travail.

<sup>21.</sup> STRACE-BILLERBECK, IV, 2; 57 (Scheb 30, b).

d'écouter la parole et d'accepter Jésus comme l'envoyé du Père (Mc 3, 34-35).

Comment cette révolution était-elle possible? Il ne peut y avoir de doute que Jésus a tenté ce qui semblait impossible aux hommes. Devant les dures paroles de Jésus sur la défense de renvoyer l'épouse, les disciples eux-mêmes déclarent « Si telle est la condition de l'homme envers la femme, il n'est pas expédient de se marier » (Mt 19, 10).

Une double remarque résout l'objection naturelle du disciple. Premièrement Mt fait suivre celle-ci d'une déclaration : « Tous ne comprennent pas ce langage, mais ceux-là seulement à qui c'est donné »  $(Mc\ 19,\ 11)$ . Il n'y a donc pas de fidélité chrétienne qui ne doive se situer au niveau d'un don de Dieu, d'une relation spéciale entre Dieu et les époux par et dans leur union, et qui est plus haute qu'eux-mêmes. En second lieu, c'est encore Mt qui ouvre une perspective nouvelle et définitive en 5, 18: « Bienheureux les purs de cœur ».

3. Le célibat. Nous semblons avoir oublié le célibat. Eh bien non. Ce sont les mêmes prémisses qui sont à la base tant de l'indissolubilité du mariage que du célibat. La haie que dressait le judaïsme contre le libertinisme humain a été remplacée par la pureté de l'âme, qui est une force de Dieu maîtrisant le désir et l'infidélité. L'éon ancien était sous la domination du désir ; le nouveau doit être pureté du cœur, si l'on veut voir Dieu. Le temps est celui du Règne et les exigences du Règne sont des dons divins où la psychologie humaine liée aux lois de nécessité rencontre la grâce assurée en et par Jésus. Tel est l'idéal nouveau et le signe toujours présent à l'homme, dans chaque moment de sa vie, et spécialement devant l'exigence sans doute la plus dramatique de l'existence chrétienne.

C'est par un très long chemin que nous arrivons ainsi au célibat. On doit classer en deux volets les quelques textes qui s'en approchent le plus près. Le Règne qui est eschatologie en acte comporte la mission. Dans la masse des disciples, il convient en effet de mettre à part les Douze, mais aussi d'autres envoyés en mission, comme les LXXII de Lc; ensuite il y eut des fervents dont on n'a pas conservé les noms et qui furent à l'origine de l'Eglise primitive, tels les cinq cents auxquels Jésus, selon la tradition reprise par Paul, est apparu ressuscité (1 Co 15, 4). On constate en tout cas que le terme disciple est flottant et désigne parfois les Douze et parfois un groupe plus large  $^{22}$ .

Les évangiles de Mt et de Lc ont eu le souci de rappeler les instructions particulières de mission. Lc les a bloquées au chapitre 14 et Mt

<sup>22.</sup> Radicalisme, 143-150.

au chapitre 10. A travers ces groupements rédactionnels, on peut remonter à la pensée de Jésus 28.

Chez Lc surtout le premier empêchement à l'engagement missionnaire est l'attachement aux biens terrestres. Le troisième évangile demande une pauvreté effective, non pour elle-même, mais pour que le Règne soit la seule valeur qui compte encore pour le disciple envoyé. Il a illustré son intention dans l'épisode du jeune homme riche et irréprochable mais qui ne peut renoncer à ses biens 24. La narration est d'ailleurs commune aux trois synoptiques (Mt 10, 17-22; Mt 19, 16-22; Lc 18, 18-25): «va; ce que tu as, vends-le (Lc) et donne-le aux pauvres, et tu auras un trésor dans le ciel ». Mais comme « il est plus facile à un chameau de passer par le chas de l'aiguille qu'à un riche d'entrer dans le royaume de Dieu » (Mc 10, 25 par.), l'homme riche refuse de « suivre Jésus »; assombri, il s'en va contristé « car il avait de grands biens ». C'est à cette occasion qu'aux Douze qui se demandent : « Et qui peut être sauvé ? », Jésus lance ce mot : « Pour les hommes, impossible, mais non pour Dieu, car toutes (choses) sont possibles pour Dieu ». Et Pierre proclame : « Voici que nous avons tout quitté et nous t'avons suivi ».

Remarquons ce tout que nous trouvons développé dans la triple tradition et dans un autre texte commun à Mt-Lc = O. Tésus enchaîne à la déclaration de Pierre que la vie éternelle est assurée « à qui aura quitté maison (les trois ; au pluriel chez Mt), ou femme (Lc seul) ou frères (les trois) ou sœurs (Mc-Mt) ou père (Mc-Mt), à cause de mon nom (Mt), à cause de moi et de l'évangile (Mc), à cause du royaume de Dieu (Lc)»; celui-là « recevra cent fois autant (Mc), de nombreuses fois autant et héritera... (Mt), de nombreuses fois autant (Lc)» 25.

Ce tout est explicité par la Source ; nous suivons Lc, qui semble antérieur à Mt : « Si quelqu'un vient à moi et ne hait (au sens sémitique où «haïr» équivaut à «ne pas préférer», comme dans Mt) pas son père et sa mère et sa femme et ses enfants et ses frères et ses sœurs et même encore sa propre vie, il ne peut être mon disciple » (Lc 14, 25-26). L'addition « et sa femme et ses sœurs et même sa propre vie » est propre à Lc. Il est aussi le seul à mentionner deux fois l'abandon de la femme, et il radicalise ainsi l'exigence apostolique 26.

<sup>23.</sup> Sur Lc 14 voir B. RICAUX, Témoignage de l'évangile de Luc, Coll. Pour unc histoire de Jésus, 4, Paris-Bruges, 1970, 233-234, 256-259; sur Mt 10, Id., Témoignage de l'évangile de Matthieu, même coll., 2, 1967, 113-116.
24. Cf. S. Légasse, L'appel du riche, dans La pauvreté évangélique (cité note 1), 65-91, et son ouvrage L'appel du riche, Paris, 1966.

<sup>25.</sup> Radicalisme, 163-164.

<sup>26.</sup> Radicalisme, 162-163.

Nous sommes ainsi à même d'aborder le dernier texte, le seul qui soit vraiment en connexion avec le célibat. Le langage est dur. Dans son récent opuscule sur *Mariage et célibat*, M. Thurian évite de nommer les choses par leur nom <sup>27</sup>. *Mt* seul écrit (19, 12):

Il y a des cumuques qui le sont dès le sein de leur mère. D'autres le sont devenus par la violence des hommes. D'autres se sont faits eunuques à cause du royaume des cieux. Comprenne qui pourra.

Il ne peut y avoir de doute que Jésus propose au disciple la continence dans et hors du mariage <sup>28</sup>. Notons simplement que le célibat ou la continence ne se conçoivent qu'en vue du royaume de Dieu et que cette décision est réservée à ceux qui comprennent. On se rappellera que si les Apôtres ne peuvent comprendre l'indissolubilité du mariage (Mt 19, 11) que par don de Dieu, ce « comprenne qui pourra » va dans le même sens. Cette anticipation de la vie éternelle demeure inaccessible à l'homme qui n'accueille pas la conversion évangélique, qui refuse d'engager son corps et son âme dans le royaume.

Voici le commentaire de Calvin rapporté par Max Thurian <sup>29</sup>: « Le Christ prouve que tous n'ont pas liberté de choisir ce qui leur semblera bon, parce que le don de la continence est un don spécial... (Cela) ne dépend pas de la volonté d'un chacun mais le sens est qu'il y en a certains naturellement capables d'être mariés, lesquels toutefois en s'en abstenant ne tentent pas Dieu, parce qu'il leur permet de s'en passer, et leur accorde un privilège par-dessus les autres ». Et voici celui de Karl Barth : « Une fois qu'on en vient à considérer le mariage à la lumière du commandement de Dieu, il doit être bien clair que le choix de la voie du mariage comme telle, pour les uns, aussi bien que l'option en faveur du célibat, pour d'autres,

<sup>27</sup> M. THURIAN, Mariage et célibat, Coll. Foi vivante, 135, Neuchâtel-Paris, 1971, 59-63.

<sup>28</sup> Radicalisme, 159-161, avec bibliographie et discussion. Lv 22, 24 interdit la castration. Dans le Trito-Isaie, 56, 1-8, le prophète appelle au salut et à la justice tous les hommes, dans n'importe quelle situation. Il nomme les gens mariés (56, 2), le prosélyte étranger (56, 3a) et en 3b-5 il ajoute: « Que l'eunuque n'aille pas dire: Moi, je ne suis qu'un arbre sec. Car ainsi parle Yahvé:

aux eunuques qui observent mes sabbats,

se décident pour ce qui me plaît et se tiennent fermement à mon alliance :

Je leur donnerai, dans ma maison et dans mes murs, une stèle et un nom meilleur que des fils et des filles,

je leur donnerai un nom éternel, qui ne sera jamais supprimé ».

Cf. M. THURIAN, op. cit., 50-51.

<sup>29.</sup> M. Thurian, op. cit., 61; Calvin, Commentaires sur le N.T., Toulouse, 1894. Comm. in Matth., 19, 11; t. I, 389-390.

est déjà l'affaire d'une vocation divine tout à fait particulière... On entre et on demeure dans l'état de mariage parce qu'on a reconnu que Dieu demande cela à l'intéressé en particulier et que pour cette raison il a la faculté et le devoir de le faire. On se trouve alors avoir été tout près de reconnaître que Dieu pourrait avoir voulu tout autre chose. Et c'est en obéissant à la conviction opposée qu'on a accepté le mariage. Alors on est libre, non pas en vertu de la nature ni de soi-même, ni comme si cela allait de soi ni dans l'adhésion à son propre bon plaisir, on est rendu libre, par appel, don et grâce de Dieu, en vue de cette faculté et de ce devoir » <sup>30</sup>.

Devant ces textes, le moine de Taizé conclut : « Ainsi le choix du célibat chrétien comme la décision du mariage chrétien, unique et indissoluble, répondent l'un et l'autre à un appel divin » <sup>31</sup>.

#### CONCLUSION

En somme, pour nous former une image du célibat, au plan du message de Jésus, nous avons cru devoir partir de sa personne et de sa prédication, de l'exigence de son éthique, de ses déclarations sur les relations entre homme et femme. Jésus a inauguré dans sa personne et ses exigences une économie totalement nouvelle. Dieu crée un ordre où la révélation place le croyant dans un monde nouveau. Il est appelé à un choix où lui-même ne pourrait être fidèle, qu'il se marie ou reste célibataire, que par un don de Dieu. Le radicalisme de la parole de Jésus devant les biens du monde, les liens familiaux, les forces procréatrices humaines forme un tout. Le Règne qu'il prêche met des hommes en participation de l'état céleste et les associe à une mission qu'il confie à ceux qui continueront son œuvre. L'Evangile n'institue pas de comparaison entre mariage et célibat ; pour sa part Paul, prolongeant le message de Jésus, explicitera dans la première épître aux Corinthiens certaines prérogatives du célibat. Il n'y a pas non plus dans l'Evangile de lien explicite entre mission et célibat ou mariage. Il y a, si l'on veut suivre Jésus, exigence radicale de dépassement, devant ses biens, sa famille, le mariage et le célibat. Mais ce radicalisme, don de Dieu, n'est pas une règle juridique. Il

<sup>30.</sup> Cf. M. Thurian, op. cit., 62; K. Barth, Die christliche Dogmatik, III/4, § 54, p. 205.

<sup>31.</sup> M. Thurian, op. cit., 62; en supplément des exégèses de Calvin et de K. Barth, ajoutons celle d'un auteur juif de haute réputation, C. G. Montepione, The Synoptic Gospels, t. II, Londres, 1927, 265-266, lequel fait état de l'opinion d'un sien ami, aux yeux de qui le célibat de Jésus et de certains prophètes représente une mise à part en vertu d'une élection divine; celle-ci les dégage des relations habituelles pour un meilleur accomplissement de leur mission auprès du monde.

est appel, don, œuvre de l'Esprit, dira Paul, contemplation et action chez ceux qui s'y engagent pour être le sel de la terre et la lumière du monde, décidés à imiter le Christ dans l'humilité et la générosité et à porter comme lui, avec courage et amour, la Croix, qui sauve l'humanité pécheresse 32.

B - 1150 - Bruxelles Avenue Chant-d'Oiseau

Béda RIGAUX, O.F.M. Professeur à l'Université de Louvain

<sup>32.</sup> Il nous semble utile, au terme de cet article, d'ajouter en note deux remarques. Premièrement: l'étude du problème du célibat dans le N.T. devrait inclure celle des développements pauliniens, comme nous l'avons dit en commençant cette étude. Deuxièmement, et ceci apparaîtrait fort clairement à la lumière des épîtres de l'Apôtre: le problème du célibat et celui du mariage ne sont pas à envisager sans qu'on les rattache aux fondements mêmes du christianisme. Le judaïsme a enseigné au peuple de Dieu la fidélité dans l'Alliance et a établi une unité entre le peuple et Yahvé. C'est tout le peuple qui est saint et qui doit sa vie à la protection de son Dieu. En continuité avec cette tradition juive, Paul enseigne que la nouvelle vie est dans le Christ et que par la foi les chrétiens forment un seul corps, le corps du Christ. A partir de ce point de vue, l'éthique apparaît sur deux plans : une église sainte en ellemême et une réalisation de sainteté par des impératifs individuels. Les deux appels ne sont pas séparables. Il reste deux dangers : l'individualisme, qui ne tient pas compte de l'unité, et l'institutionnalisme, qui réserverait la sainteté à une classe de « parfaits ». Vatican II a réagi et a rendu à la doctrine du peuple de Dieu sa vraie fonction; toutes les classes du peuple de Dieu sont appelées à la même sainteté, mais chaque chrétien réalisera celle-ci par sanctification première dans et par le Christ et en même temps par réponse à l'enseignement par lequel l'amour du Père appelle chaque personne à l'engagement. La fidélité du cœur et la totalité du don sont les marques de l'éthique nouvelle.